



La Maisonnette des parents

Montréal, le 12 novembre 2018

## À TOUS LES MEMBRES DE LA MAISONNETTE DES PARENTS AVIS DE CONVOCATION D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Chers membres,

Il me fait plaisir de vous inviter à l'assemblée générale spéciale qui se tiendra ce **jeudi, 15 novembre**, à **18 h 30**, à La Maisonnette des parents.

L'assemblée spéciale comportera deux points importants à l'ordre du jour. Le premier point vous amènera à vous prononcer sur la destitution des membres du conseil d'administration de La Maisonnette des parents.

Ensuite, nous devons élire, démocratiquement, les nouveaux membres qui siégeront au conseil d'administration. Chacun pourra présenter sa candidature, ou proposer un candidat lors de ces élections.

Votre présence est très importante, c'est pourquoi j'espère vous y voir en grand nombre. Cette tribune sera la vôtre, faites entendre votre voix !

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DES MEMBRES

Date : **jeudi, 15 novembre 2018**

Heure : **18 h 30**

Lieu : **Salle *Dorimène***

**La Maisonnette des parents**

**6651, boul. St-Laurent**

**Montréal (Québec)**

**H2S 3C5**

Cordialement,

Julie Fiset

Présidente du comité des usagers de La Maisonnette des parents

**Pour plus d'informations contactez madame Dolly Kendarji**

**Par téléphone : 514 272-7507, poste 223**

**Par courriel : [info@maisonnettedesparents.org](mailto:info@maisonnettedesparents.org)**



La Maisonnette des parents

## **Assemblée générale spéciale des membres de La Maisonnette des parents**

### **Ordre du jour de la séance du 15 novembre 2018**

1. Ouverture d'assemblée;
2. Vérification du quorum;
3. Élection de la présidence et du secrétariat de l'assemblée;
3. Présentation de l'ordre du jour;
4. Présentation de la demande d'assemblée générale spéciale qui contient deux propositions :
  - 4.1. Destitution des membres du conseil d'administration de La Maisonnette des parents en vertu de l'article 21 des règlements généraux;
  - 4.2. Élections de nouveaux membres aux sept postes à combler au conseil d'administration.
5. Vote de destitutions;
6. Élections des nouveaux membres du conseil d'administration;
7. Clôture de l'assemblée générale spéciale.

***Veillez apporter ces documents avec vous et vous assurer de signer la feuille de présence à l'entrée.***



La Maisonnette des parents

### **Destitution des membres du conseil d'administration de La Maisonnette des parents**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a ignoré les plaintes des usagers de l'organisme : qu'aucun suivi n'a été effectué, et ce, malgré leurs fondements;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a volontairement omis de mettre sur pied un système de traitement des plaintes;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration a laissé la direction générale faire tout en son pouvoir pour empêcher le comité des usagers de compléter son mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration n'a pas pris les moyens nécessaires pour faire cesser le harcèlement subi par les employés et certains membres :

- en étant partial;

- en laissant l'intimidation se poursuivre;

**CONSIDÉRANT QU'**un membre du conseil d'administration est visé par une plainte aux normes du travail pour intimidation;

**CONSIDÉRANT QUE** par son inaction, le conseil d'administration a dérogé à l'art. 8 des règlements généraux de La Maisonnette des parents;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration par sa mauvaise gestion flagrante, a placé la Maisonnette des parents dans une situation financière précaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration ne fonctionne pas de façon démocratique et ne laisse place à aucune divergence de ses membres, sous peine d'être ignoré et exclu;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration rejette la compétence des membres de La Maisonnette des parents, à élire son conseil d'administration de façon démocratique lors d'assemblée générale;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration ne respecte pas les valeurs et la mission de La Maisonnette des parents;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration sont imputables;

Nous, les membres de La Maisonnette des parents, jugeons que la situation actuelle qui perdure et ce style de gestion menace la vie de l'organisme.

**EN CONSÉQUENCE**, nous demandons la destitution de tous les membres siégeant actuellement au conseil d'administration de l'organisme.